

8/10/02
Le
Dépôt N° 660

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES AUX FINS DE
DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**

2027193

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Laurent RAISON, demeurant 46 D, cours de la Vilaine, 35510 CESSON SEVIGNE, agissant en qualité de gérant de la Société 6ENERGY (SARL) dont le siège social est situé au 26 bis, rue du Chêne Germain, 35510, Cesson-Sévigné,

Ayant pour Avocat Maître Vincent CORLAU,
Avocat au Barreau de RENNES
BP 90333,
2 Allée Antoine Becquerel 35703 RENNES cedex 7
Tél : 02 99 23 65 10 Fax : 02 99 84 28 71



Le 11 OCT 2002
Dépôt N°

2001 B 431

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

La Société 6ENERGY SARL envisage de réaliser une augmentation de son capital social au moyen d'apport des biens ci-après désignés :

- Actions détenues par Monsieur Laurent RAISON dans la société SYFADIS
- Actions détenues par Monsieur Philippe AULNETTE dans la société SYFADIS
- Actions détenues par Monsieur Stéphane TREMIER dans la société SYFADIS
- Tout ou partie des actions détenues par la société BBM dans la société SYFADIS
- Actions détenues par Monsieur Olivier ABRIVARD dans la société COMPTANOO et la société SYFADIS
- Actions détenues par Monsieur Patrick CHEDEVILLE dans la société COMPTANOO
- Actions détenues par Monsieur Stéphane SOHIER dans la société COMPTANOO
- Actions détenues par la société BRETAGNE PARTICIPATIONS dans la société COMPTANOO

Sous réserve des vérifications prévues par la loi, l'apport d'une action pourra être évalué à une valeur au moins égale à la valeur nominale d'une part sociale de 6ENERGY.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner conformément aux dispositions des articles L. 223-33 du Code de commerce et 25 du décret du 23 mars 1967, tel Commissaire aux apports qu'il vous plaira, avec pour mission :

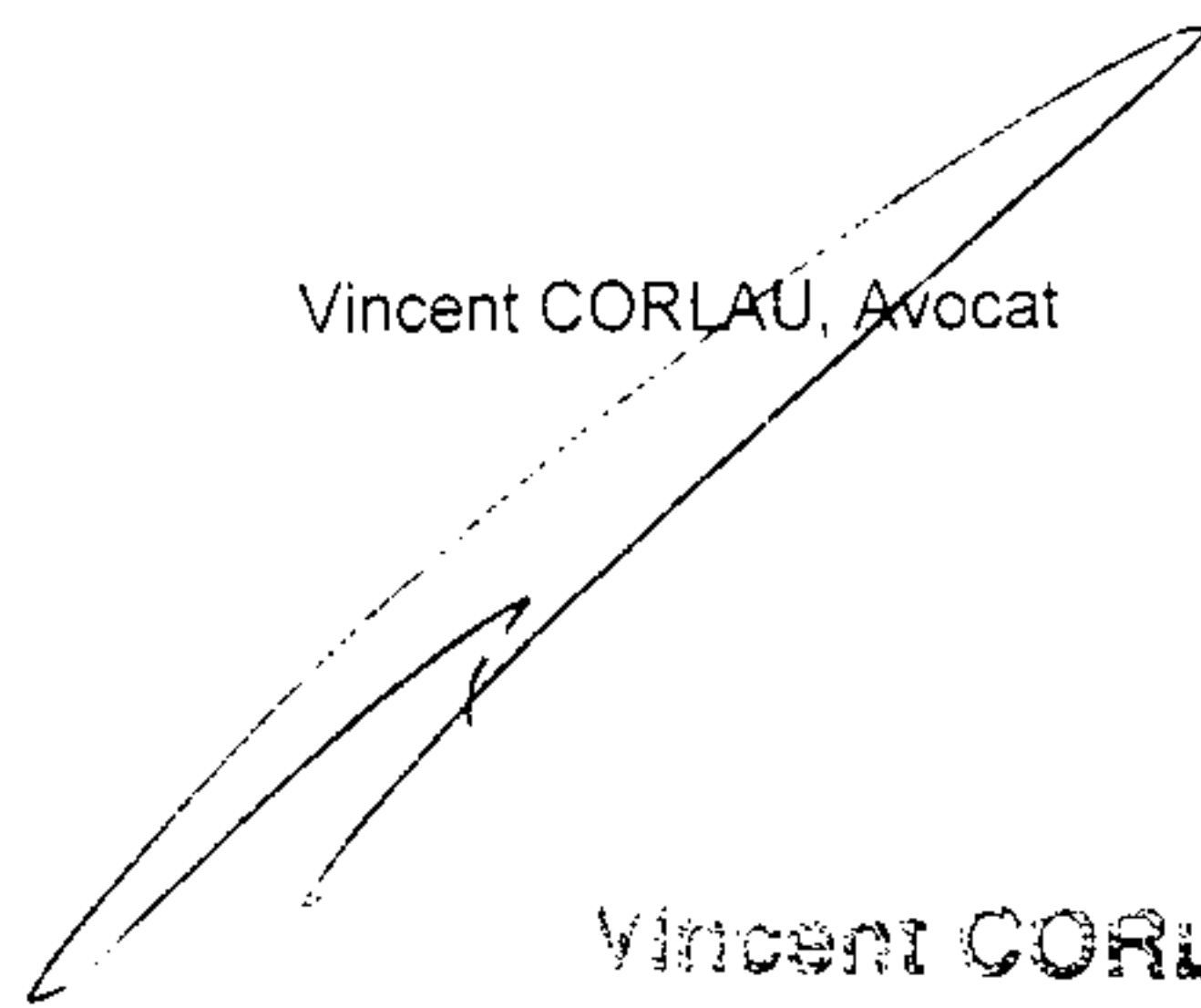
- d'apprécier et évaluer les apports consentis par Monsieur Laurent RAISON, Monsieur Philippe AULNETTE, Monsieur Stéphane TREMIER, la société BBM, Monsieur Olivier ABRIVARD, Monsieur Patrick CHEDEVILLE, Monsieur Stéphane SOHIER, La société BRETAGNE PARTICIPATIONS.
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers pouvant éventuellement exister,
- d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur, qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de commerce dans les délais fixés par le décret du 23 mars 1967.

Est jointe à la présente requête une note descriptive des apports, des apporteurs et de la Société 6ENERGY bénéficiaire.

Fait à Cesson-Sévigné

Le 7 octobre 2002

Vincent CORLAU, Avocat

A large, stylized handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right, covering the text 'Vincent CORLAU, Avocat'.

Vincent CORLAU

Avocat

SP 90333

2, Allée Antoine Becquere!

35703 RENNES Cedex 7

Tél 02 99 83 89 17 - Fax 02 99 84 28 71

APPORT EN NATURE A LA SOCIETE 6ENERGY
--

I - DESCRIPTION DES APPORTS

Actions de numéraire, intégralement souscrites et libérées, apportées à titre pur et simple

- Monsieur Laurent RAISON : 854 actions qu'il détient au sein du capital de la société SYFADIS, actions de valeur nominale de 1 (un) euro
- Monsieur Philippe AULNETTE : 946 actions qu'il détient au sein du capital de la société SYFADIS, actions de valeur nominale de 1 (un) euro
- Monsieur Stéphane TREMIER : 4980 actions qu'il détient au sein du capital de la société SYFADIS, actions de valeur nominale de 1 (un) euro
- Société BBM : tout ou partie des 29990 actions qu'elle détient au sein du capital de la société SYFADIS, actions de valeur nominale de 1 (un) euro
- Monsieur Olivier ABRIVARD : 3580 actions qu'il détient au sein du capital de la société Comptanoo, actions de valeur nominale de 0,69 €
- Monsieur Olivier ABRIVARD : 280 actions qu'il détient au sein du capital de la société Syfadis, actions de valeur nominale de 1 (un)€
- Monsieur Patrick Chedeville : 104 590 actions qu'il détient au sein du capital de la société Comptanoo, actions de valeur nominale de 0,69 €
- Monsieur Stéphane SOHIER : 68 690 actions qu'il détient au sein du capital de la société Comptanoo, actions de valeur nominale de 0,69 €
- La société Bretagne Participations : 165 791 actions qu'elle détient au sein du capital de la société Comptanoo, actions de valeur nominale de 0,69 €

II - APORTEURS

Monsieur Laurent RAISON, né le 04/02/1973, demeurant 46 D, cours de la Vilaine 35510 CESSON SEVIGNE

Monsieur Philippe AULNETTE, né le 11/12/1974, demeurant 5 allée Jean de la Varende, 35700 Rennes

Monsieur Stéphane TREMIER, né le 02/05/1975, demeurant 26 rue Xavier Grall, 35700 Rennes

La société BBM, société Civile au capital de 180 Euros, dont le siège social est sis à RENNES (35000) 26 rue Carle Bahon, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Rennes sous le n° 437 587 843

Monsieur Olivier ABRIVARD, né le 31/07/72, domicilié 13, square Amiral André ROUX à Rennes (35700).

Monsieur Patrick CHEDEVILLE domicilié 17 rue Carnot 35700 Rennes

Monsieur Stéphane SOHIER, né le 03/11/65 domicilié 8 allée des Acacias 35160 Montfort Sur Meu

La Société BRETAGNE PARTICIPATIONS société anonyme au capital de 15 244 901 Euros, dont le siège social est à Rennes (35000), 20 quai Dugay Trouin, immatriculée au R.C.S de Rennes sous le numéro 423 018 894,

III - SOCIETE BENEFICIAIRE DE L'APPORT

Société 6ENERGY, Société à responsabilité limitée dont le siège social est 46 D, cours de la Vilaine à Cesson Sévigné (35510) au capital social de 3 000 000 euros inscrite au RCS de RENNES sous le n° 437 493 455.

Gérant : Monsieur Laurent RAISON

Activités : Prise de participations, prestations informatiques et réseaux.

DG



Le 10/10/2
Décret 424

ORDONNANCE

Nous, Yves PAUTHIER, Président du Tribunal de commerce de Rennes,

Assisté du greffier,

Vu la requête qui précède et présentée par :

Monsieur Laurent RAISON, demeurant 46 D cours de la Vilaine, 35510 CESSON SEVIGNE, agissant en qualité de gérant de la société 6ENERGY (SARL) dont le siège social est situé au 26 bis rue du Chêne Germain 35510 CESSON SEVIGNE.

Ayant pour Avocat Maître Vincent CORLAU Avocat à Rennes

Disons qu'il y a lieu, conformément aux dispositions des articles L 223-33 du Code de commerce et 25 du décret du 23 mars 1967, de nommer en qualité de commissaire aux apports :

Monsieur Gilles LE CORRE
219 rue de Fougères
35000 RENNES

Avec pour mission de :

- apprécier et évaluer les apports consentis par Monsieur Laurent RAISON, Monsieur Philippe AULNETTE, Monsieur Stéphane TREMIER, la société BBM, Monsieur Olivier ABRIVARD, Monsieur Patrick CHEDEVILLE, Monsieur Stéphane SOHIER, la société BRETAGNE PARTICIPATIONS,
- apprécier la valeur des avantages particuliers pouvant éventuellement exister ;
- établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur ;

Disons que, conformément à l'article 284 du décret du 23 mars 1967, il sera procédé au dépôt, en annexe au Registre du commerce et des sociétés, de la présente ordonnance, par les soins de Messieurs les greffiers associés ;

Fixons les dépens à la somme de 30.25 euros TTC.

Rennes, le 8 octobre 2002

LE PRÉSIDENT

LE GREFFIER